

République Française
Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
LUNDI 22 JUIN 2026
20 heures 00

OBJET :

22/06/2026 N°5

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA
COMMUNE À LA COMMISSION
D'ÉVALUATION DES CHARGES
TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 02 juillet 2026.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Robert DUVERGER – Catherine ARTAUD – Gilles BERTHELOT – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL

Absents ayant donné mandat : Jérémy GAREL à Laurette COLOMBET - Fabien MARCEL à Pierre Emmanuel GONNELLI

Absente excusée : Caroline DUPERRAY

Secrétaire élu pour la séance : Robert DUVERGER

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Madame le Maire explique que le Conseil communautaire de Roannais Agglomération a, par délibération en date du 23 avril 2026, créé la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Conseil municipal doit donc procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV portant création des commissions locales d'évaluation des charges transférées entre un établissement public de coopération intercommunal et ses communes membres ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-33 portant désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 23 avril 2026 portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que le Conseil communautaire de Roannais Agglomération a fixé les modalités de représentation au sein de la commission de la façon suivante :

- Commune de moins de 5 000 habitants : 1 membre, 1 suppléant ;
- Commune de 5 000 à 30 000 habitants : 3 membres, 3 suppléants ;
- Commune de plus de 30 000 habitants : 4 membres, 4 suppléants ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection en son sein de ses représentants au sein de la commission ;

Considérant que la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret mais que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et votants :

► **De ne pas recourir** au scrutin secret pour l'élection.

► **De désigner** Monsieur Robert DUVERGER comme membre titulaire et Madame Catherine ARTAUD comme membre suppléant.

► **D'autoriser** Madame le Maire à accomplir tout acte se rapportant à la présente délibération.

Ont signé au registre Madame le Maire et le secrétaire de séance.



Le Maire,
Laurette COLOMBET

Le secrétaire de séance,
Robert DUVERGER

Publication en ligne le

- 2 JUL. 2026



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.